



Revue des Sciences Sociales

Numéro 1 | 2026

Varia | juin 2026

REA – Impact factor (SJIF) 2026 : 6.746

Date de soumission : 20-03-2026 / Date de publication : 30-06-2026

LA COMMUNALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL PÉRIURBAIN À SAN-PEDRO (SUD-OUEST CÔTE D'IVOIRE)

COMMUNALIZATION AND PERI-URBAN ENVIRONMENTAL DEVELOPMENT IN SAN-PEDRO (SOUTHWESTERN CÔTE D'IVOIRE)

Konan Norbert **KOFFI**

RÉSUMÉ

La décentralisation en Côte d'Ivoire a confié aux communes des compétences en matière de gestion environnementale, mais leur capacité réelle d'action demeure limitée dans les espaces périurbains. Cette étude analyse les modalités et les limites de l'action environnementale du conseil municipal de San-Pedro dans les quartiers périphériques. La méthodologie repose sur une approche mixte combinant analyse documentaire, entretiens semi-directifs, observation directe et enquête par questionnaire auprès de 390 chefs de ménage dans cinq quartiers. Les résultats montrent

que l'action municipale se concentre surtout sur la gestion des déchets et l'insalubrité, avec une desserte plus régulière dans les quartiers accessibles. Les contraintes financières, humaines, infrastructurelles et démographiques limitent l'efficacité des interventions. Les ménages identifient principalement les déchets, l'eau, l'air et la régression des espaces verts comme défis environnementaux. Les réponses institutionnelles et communautaires existent, mais restent inégalement efficaces et parfois génératrices de nouveaux risques.

Mots-clés | communalisation • gouvernance environnementale • défis environnementaux • périurbain • San-Pedro

ABSTRACT

Decentralization in Côte d'Ivoire has transferred environmental management responsibilities to municipalities, yet their actual capacity to act remains limited in peri-urban

areas. This study analyzes the scope and limits of the environmental action of the Municipal Council of San-Pedro in peripheral neighborhoods.

The methodology is based on a mixed approach combining document analysis, semi-structured interviews, direct observation and a questionnaire survey of 390 household heads in five neighborhoods. The findings show that municipal action mainly focuses on waste management and sanitation, with more regular services in accessible neighborhoods. Financial, human, infrastructural

and demographic constraints limit the effectiveness of these interventions. Households identify waste, water, air pollution and loss of green spaces as the main environmental challenges. Institutional and community responses exist, but remain unevenly effective and may sometimes generate additional environmental risks.

Keywords | • communalization • environmental governance • environmental challenges • peri-urban areas • San-Pedro

INTRODUCTION

La décentralisation se révèle comme un instrument majeur de la territorialisation de l'action publique dans les États africains. « Fondée sur le transfert de compétences de l'État vers les collectivités territoriales, elle vise à rapprocher les centres de décision des populations et à renforcer l'efficacité de la gouvernance locale (Sebahara, 2000 : 4 ; Deberre, 2007 : 48). Cette réforme est adoptée dans les États ouest-africains, à partir des années 1980. Elle sert à remédier aux insuffisances des modèles centralisés de gestion du développement. Dans cette perspective, N'Goran (2015 : 15) considère : « la décentralisation comme une réponse à la crise de gouvernabilité des États africains et une nécessité de développement local ». À l'instar de ces nations, cette orientation s'est consolidée en Côte d'Ivoire, avec l'adoption de la loi n° 2003-208 du 7 juillet 2003, qui confère aux conseils municipaux des attributions dans la protection de l'environnement. Toutefois, l'effectivité de ces attributions demeure un enjeu crucial. Le transfert juridique de responsabilités ne s'accompagne pas de moyens nécessaires à leur exercice. Chavallard (2016 : 5) souligne ainsi que : « l'insuffisance des ressources techniques et financières limite fortement l'opérationnalisation de la décentralisation ». De même, Diallo (2023 : 138) met en évidence : « les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales en raison de déficits persistants en ressources humaines et financières ». Cette situation engendre des dysfonctionnements qui favorisent un décalage structurel entre responsabilités formelles et capacités réelles d'intervention locales. Dans le contexte ivoirien, ce déphasage se manifeste avec acuité dans les espaces

périurbains. Ces espaces, situés à l'interface entre la ville consolidée et les espaces ruraux, connaissent une croissance démographique et une urbanisation incontrôlée. Ils concentrent des vulnérabilités environnementales liées à l'insuffisance des infrastructures d'assainissement, dans les communes. « Bien que les collectivités territoriales soient reconnues comme des actrices de la gouvernance environnementale locale (UICN France, 2014 : 17) » ; leur action demeure limitée par l'insuffisance de ressources. Il s'ensuit des tensions croissantes entre les exigences de planification et les impératifs de gestion durable. À l'image des communes ivoiriennes, San-Pedro, ville portuaire du sud-ouest, illustre cette tension. Elle est caractérisée par une extension périphérique et une demande en services urbains. Celle-ci constitue donc un observatoire des recompositions de l'action publique locale. Ses périphéries sont révélatrices des espaces de tensions entre planification et gouvernance environnementale. En effet, « le conseil municipal de San-Pedro a initié diverses actions en matière d'assainissement et de cadre de vie (Rapport d'activités du conseil municipal, 2023 : 20) ». Malgré ces efforts, les quartiers périphériques demeurent confrontés à des défis environnementaux. Dès lors, le transfert de compétences environnementales aux collectivités territoriales produit-il une capacité d'action réelle dans les espaces périurbains ? Cette étude vise à analyser les modalités et les limites de l'action environnementale du conseil municipal de San-Pedro dans les quartiers périphériques. Ce travail identifie, d'une part, les actions du conseil municipal et les contraintes qui les

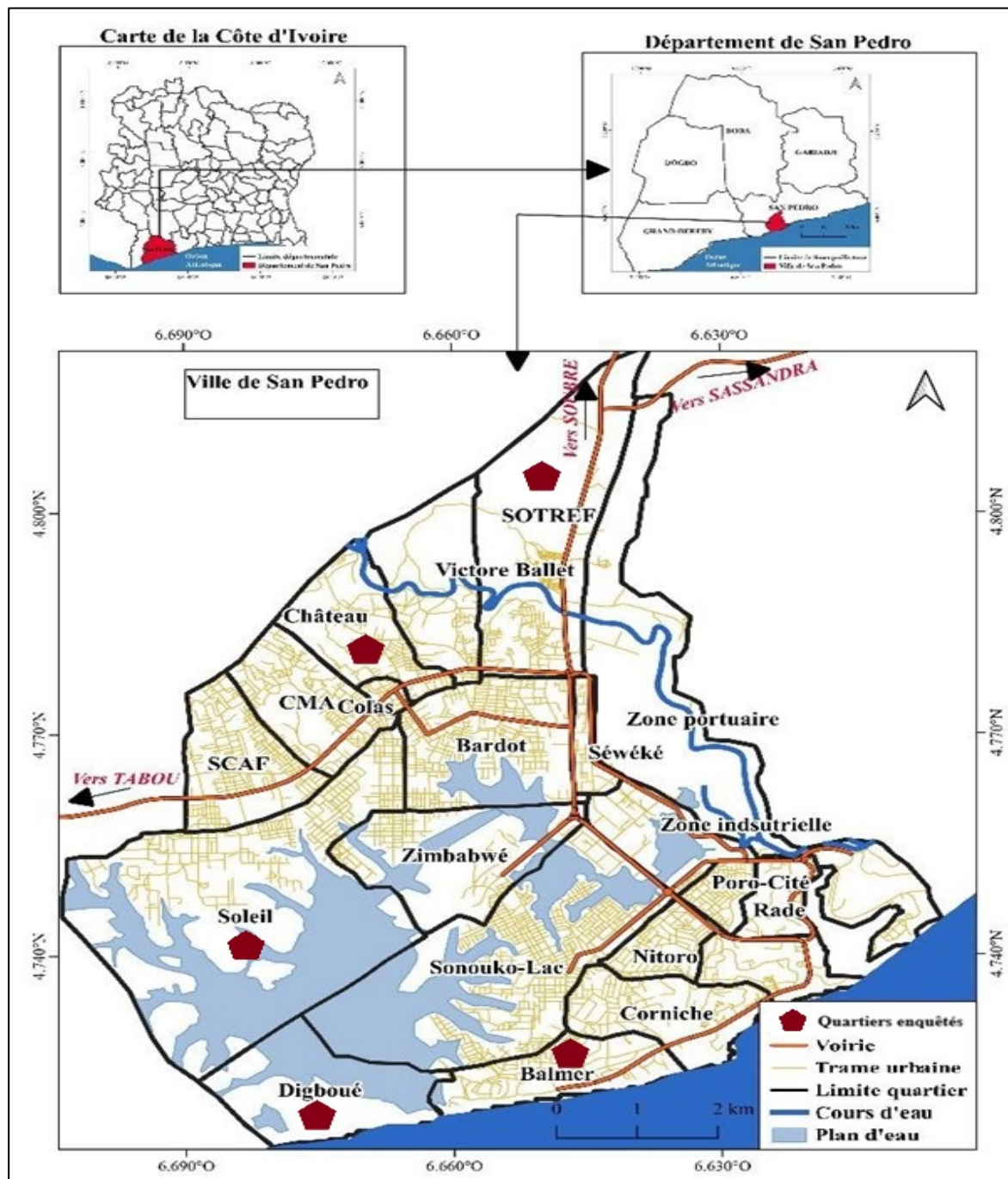
limitent ; il examine, d'autre part, les réponses des acteurs locaux face aux défis environnementaux. L'hypothèse de cette étude postule que le transfert de compétences environnementales à la commune de San-Pedro, bien qu'effectif au plan institutionnel, se heurte à des contraintes financières, humaines et urbaines. La vérification de cette hypothèse requiert l'adoption d'une méthodologie.

1. MÉTHODOLOGIE

1.1. Présentation du cadre spatial de l'étude

L'application du protocole de recherche s'est effectuée à l'échelle de la ville de San-Pedro. Cette localité qui constitue le cadre d'investigation est illustrée par la figure

Fig. 1 : Localisation du cadre spatial de l'étude



Source : CNTIG, 2014 ; Réalisation : Koffi, 2026

La figure 1 présente la ville de San-Pedro située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, à 3°58' de latitude nord et 6°39' de longitude ouest. Ce choix ne relève pas d'une simple opportunité empirique, mais d'un positionnement analytique. En effet, San-Pedro constitue un terrain heuristique d'analyse des relations entre décentralisation environnementale et dynamiques territoriales pour trois raisons majeures. D'abord, San-Pedro présente une configuration institutionnelle qui rend observable le déphasage entre compétences transférées et capacités réelles d'action. La commune bénéficie d'un cadre juridique, d'appuis externes (PIDUCAS, Banque mondiale) et d'un conseil municipal actif. Ensuite, ce terrain offre un contraste documenté entre une action municipale formalisée et les défis environnementaux persistants dans les périphéries. Enfin, cette ville est caractérisée par une croissance démographique rapide (INS 2021 : 2) et une périurbanisation accélérée. Ainsi, ce terrain permet d'appréhender, l'articulation entre dispositifs institutionnels, capacités d'action municipales et dynamiques socio-spatiales, conférant à l'étude une portée analytique et non illustrative. Les quartiers enquêtés (Sotref, Château d'eau, Soleil, Digboué et Balmer) sont situés dans le périurbain de la ville. Un espace caractérisé par la périphéricité, le déficit d'équipements, l'accessibilité limitée, l'habitat partiellement informel, la vulnérabilité environnementale et la croissance rapide.

1.2. Méthode de collecte des données

Cette étude repose sur une double approche : documentaire et de terrain. L'approche documentaire a servi à trois finalités analytiques. Les lois n° 2003-208 et n° 2003-489 ont permis d'établir le cadre formel des compétences environnementales transférées. Les rapports municipaux (2023) ont permis d'objectiver les actions effectives du conseil municipal. Enfin, les données de l'INS (2021) et les travaux scientifiques ont servi à contextualiser les résultats dans les débats sur la gouvernance locale. L'enquête de terrain a combiné trois modalités complémentaires de collecte. Des entretiens semi-directifs ont été conduits auprès

de huit interlocuteurs (le Directeur des services techniques de la mairie, le 1er Adjoint au Maire, deux responsables d'ONG, deux responsables d'associations de gestion des déchets, et deux agents de la sous-direction de l'hygiène et de l'environnement), sélectionnés selon le principe de couverture des fonctions institutionnelles et associatives. Ces entretiens, d'une durée moyenne de 45 minutes, ont été réalisés entre janvier et mars 2026. Ils ont permis d'apprécier les représentations institutionnelles de l'action environnementale et les contraintes perçues. Une observation directe a complété ces entretiens. Elle a porté sur les conditions d'assainissement visibles et les modes d'occupation de l'espace. Cette activité a permis de confronter les déclarations institutionnelles aux réalités spatiales observées. Enfin, une enquête par questionnaire a été administrée auprès de chefs de ménage dans cinq quartiers périphériques. Le choix de ces quartiers ne vise pas une représentativité statistique au sens probabiliste, mais une diversité typologique contrôlée. La sélection des quartiers a reposé sur une hiérarchie explicite de critères : le critère de taille (≥ 760 ménages selon (INS 2021)), suivi des critères qualitatifs différenciateurs (position périphérique, niveau d'exposition aux nuisances environnementales). Sur les seize quartiers de la ville, cinq ont été retenus, couvrant un tiers de l'espace de San-Pedro. Le taux de sondage de 3 % des ménages a été retenu, afin de disposer d'effectifs suffisants pour les analyses de fréquences, tout en tenant compte des contraintes logistiques et temporelles. La sélection des ménages enquêtés a reposé sur un itinéraire d'enquête avec sélection régulière des ménages selon un pas prédéfini, après un tirage aléatoire du point de départ. Celle-ci est confrontée à l'indisponibilité et à l'inaccessibilité de chefs de ménage. La capacité réelle d'action municipale a été appréciée à partir de plusieurs indicateurs complémentaires : couverture spatiale des services de collecte, fréquence d'enlèvement des déchets, dotation en équipements de pré-collecte, structure du budget d'investissement, composition du personnel technique, et nature des partenariats opérationnels. Ainsi, le tableau 1 présente les ménages enquêtés par quartier.

Tabl. I : Répartition des ménages enquêtés par quartier

Quartiers	Nombre de ménages (2021)	Ménages enquêtés
Sotref	3 795	114
Château d'eau	2 318	70
Soleil	4 245	128
Digboué	1 833	55
Balmer	760	23
Total	12 951	390

Source : Données INS, 2021 ; Enquêtes de terrain, 2026

Le tableau I présente le nombre de ménages enquêtés par quartier. Ainsi, il y a eu au total 390 chefs de ménage enquêtés répartis dans 5 quartiers (Sotref, Château, Soleil, Digboué, et Balmer) sur les 16 quartiers que compte la ville de San-Pedro.

1.3. Traitement et analyse des données

Les données quantitatives issues des questionnaires ont été traitées sous Excel (tris simples, calculs de fréquences) et représentées sous forme de tableaux. Les données cartographiques ont été traitées sous QGIS 3.26 pour la réalisation de la carte de localisation. L'analyse des entretiens a suivi une procédure d'analyse thématique de contenu en deux temps. Un codage thématique déductif a été conduit à partir des catégories issues du cadre conceptuel : actions environnementales, contraintes institutionnelles, logiques de partenariat, stratégies de compensation. Dans un second temps, un codage inductif a permis d'identifier des thèmes émergents non anticipés, notamment les logiques de recentralisation fonctionnelle et la différenciation spatiale des services. Par ailleurs, les croisements simples par quartier n'ont pas été réalisés pour deux raisons méthodologiques. La répartition inégale des enquêtés entre les quartiers ne permettait de garantir une robustesse statistique suffisante pour mener des comparaisons territoriales fiables. En outre, l'objectif de l'étude est davantage orienté sur la compréhension des mécanismes de gouvernance, des pratiques environnementales et des logiques des acteurs que sur une analyse comparative inter-quartiers. Les entretiens ont été retranscrits et codés manuellement, chaque extrait étant attribué à une

ou plusieurs catégories analytiques. La triangulation entre données institutionnelles, perceptions des habitants et observations de terrain a permis de confronter les discours institutionnels aux réalités observées.

2. RÉSULTATS

2.1. Une diversité d'actions entreprises, en dépit des contraintes persistantes du conseil municipal dans le périurbain

Le conseil municipal a entrepris des actions environnementales périurbaines à San-Pedro.

2.1.1. Une pluralité d'actions environnementales du conseil municipal de San-Pedro

La croissance rapide et informelle des périphéries de San-Pedro a conduit le conseil municipal à orienter ses interventions vers l'assainissement urbain, au détriment d'une approche plus globale du développement environnemental. En effet, cette distinction terminologique n'est pas anodine, dans la mesure où les actions observées relèvent prioritairement de la gestion des déchets solides et de la salubrité publique. Ainsi, la municipalité a mis l'accent sur la gestion des déchets, à travers des dispositifs de pré-collecte et de collecte adaptés à une typologie variée de déchets. Dans cette perspective, le système de pré-collecte repose sur l'acquisition et l'installation de poubelles et de bacs à ordures dans certains quartiers périphériques, notamment Sotref, Digboué et Bardot Extension. Ces actions facilitent les opérations de collecte. La photo 1 illustre ces actions.

Fig. 2 : Installation d'outils de pré-collecte de déchets du conseil municipal à Sotref

Prise de vue : Koffi, 2025

La figure 2 révèle les initiatives du conseil municipal en matière d'équipement des quartiers en dispositifs de stockage des déchets, dans le quartier Sotref. Cependant, les autorités municipales soutiennent que : « *plus de 70 % des quartiers périphériques bénéficient d'un service de collecte, tout en reconnaissant une fréquence encore insuffisante dans certaines zones enclavées* ». Les résultats des enquêtes de ménages révèlent une réalité plus nuancée. En effet, ce système, présenté comme relativement étendu, dissimule des disparités territoriales. D'une part, les quartiers accessibles, tels que Sotref et Bardot Extension, disposent d'équipements visibles et d'un service relativement régulier. D'autre part, les quartiers enclavés (des portions de Château, Digboué), continuent de faire face à des insuffisances persistantes. De surcroît, les observations de terrain confirment que cette couverture est spatialement différenciée, au profit des zones accessibles, tandis que les espaces enclavés connaissent une desserte irrégulière. Par ailleurs, concernant la lutte contre l'insalubrité, le conseil municipal privilégie la sensibilisation et la mobilisation communautaire. À ce titre, des campagnes telles que « quartiers propres, ville

saine », ainsi que les opérations dites « coup de balai », sont mises en œuvre par la sous-direction de l'hygiène et de l'environnement en collaboration avec la police municipale et des comités locaux. Elles traduisent une volonté d'impliquer les populations dans l'amélioration du cadre de vie. Néanmoins, l'analyse de leur portée réelle met en exergue des effets contrastés. Certes, ces initiatives permettent d'améliorer ponctuellement la propreté dans les quartiers Soleil, Séwéké et Cité Lac. Toutefois, leur impact demeure généralement temporaire et fortement dépendant du niveau de mobilisation des communautés. Dès lors, il apparaît que ces actions environnementales, bien que pertinentes dans leur principe, restent profondément contraignantes dans leur mise en œuvre.

2.1.1. Une persistance de contraintes du conseil municipal dans le périurbain à San-Pedro

Les actions d'assainissement dans le périurbain de San-Pedro révèlent des contraintes structurelles d'ordre financier, humain et démographique. Loin d'être marginales, ces contraintes constituent des facteurs explicatifs majeurs des performances

limitées et spatialement différenciées de l'action municipale. Les contraintes financières s'observent à travers le fonctionnement du conseil municipal qui repose sur le budget global. Celui-ci

est structuré en dépenses de fonctionnement et d'investissement, conformément à la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003. Le tableau II témoigne de l'existence de ce budget.

Tabl. II : Répartition du budget global de la mairie de San-Pedro de 2015 à 2025

Années	Budget de fonctionnement (FCFA)	Budget d'investissement (FCFA)
2015	2 352 086 000	905 374 000
2016	2 581 321 000	561 730 000
2017	2 747 904 000	2 274 473 000
2018	3 287 588 000	2 274 473 000
2020	5 000 000 000	14 651 660
2021	5 000 000 000	1 684 404 000
2022	3 388 817 000	1 522 738 000
2023	4 662 412 000	2 539 177 000
2025	3 137 190 000	6 511 362 000
TOTAL	32 157 318 000	18 288 382 660

Source : Mairie de San-Pedro, 2025

Le tableau II montre la répartition du budget global composé des budgets de fonctionnement et d'investissement. Il indique une prédominance du budget de fonctionnement sur celui d'investissement de 2015 à 2025. Entre 2015 et 2025, le budget de fonctionnement cumulé s'élève à 32 157 318 000 FCFA, contre 18 288 382 660 FCFA pour l'investissement, soit un écart de 13 868 935 340 FCFA. Cette prépondérance des dépenses de fonctionnement traduit une orientation budgétaire davantage axée sur la gestion courante que le financement d'équipements et d'infrastructures. Au-delà de ce constat, l'analyse des données révèle une forte instabilité des investissements. L'année 2020 se caractérise par un niveau d'investissement particulièrement faible (14 651 660 FCFA), contrastant avec les besoins croissants liés à l'extension urbaine. À l'inverse, les années (2017 ;

2025) montrent des hausses ponctuelles. Elles suggèrent une dépendance à des ressources exceptionnelles plutôt qu'une programmation stable. Cette faiblesse de ressources d'investissement entrave l'acquisition de bacs à ordures, le renouvellement des véhicules de collecte, ainsi que l'organisation régulière de campagne d'assainissement. Elle réduit aussi la capacité de la municipalité à planifier les projets environnementaux. Ainsi, les contraintes financières ne traduisent pas uniquement une insuffisance de ressources, mais une difficulté à assurer la durabilité des actions environnementales périurbaines. Concernant les ressources humaines, elles reposent sur la structure du personnel (effectifs, répartition institutionnelle). Cette composition est illustrée par le tableau III.

Tabl. III : Répartition du personnel administratif de la commune de San-Pedro

Poste Parité	Agents recrutés	Agents de l'État (Fonctionnaires)
Hommes	245	05
Femmes	80	01
Total	325	06

Source : Mairie de San-Pedro, 2025

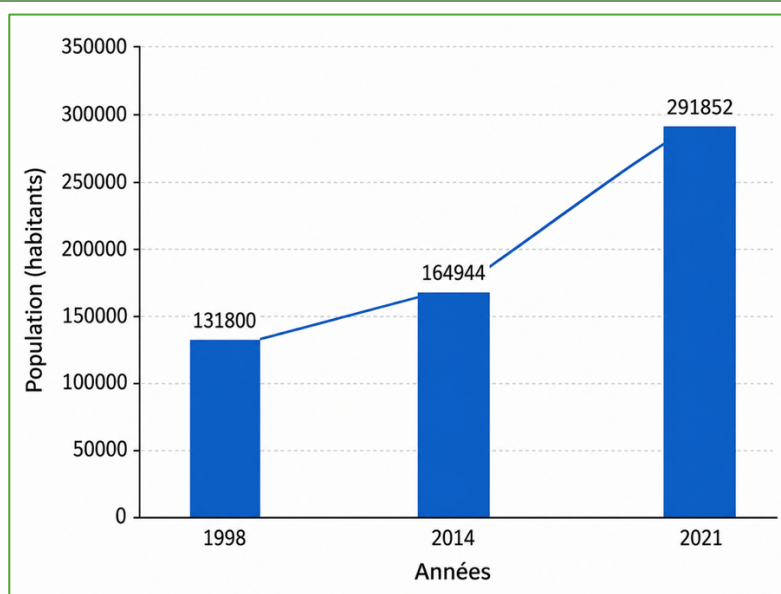
Le tableau III indique que la commune dispose de 331 agents, dont 325 agents locaux (98,19 %) contre 6 agents de l'État (1,81 %).

Cette configuration démontre la prédominance de la main-d'œuvre locale. Elle révèle aussi les profils disponibles que sont : les techniciens, les agents de terrain, les cadres de la planification et le personnel administratif. Toutefois, cette structuration constitue une limite du conseil municipal. En effet, la faible présence de cadres issus de l'administration centrale réduit les possibilités de transfert de compétences techniques et administratives. Par conséquent, la capacité institutionnelle à planifier les projets environnementaux s'en trouve fragilisée.

Par ailleurs, le mode de recrutement, fondé sur le pouvoir discrétionnaire du Maire, s'écarte des

principes de gestion basés sur les profils de postes. Il en résulte une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins opérationnels, dans les fonctions techniques et stratégiques. Néanmoins, ces insuffisances ne sauraient être imputées à une défaillance individuelle des agents. Au contraire, elles relèvent des contraintes structurelles, telles que le déficit de formation, l'insuffisance de moyens et l'absence de spécialisation. Ainsi, l'analyse met davantage en lumière les limites du système organisationnel que celles des ressources humaines elles-mêmes. En plus, la dynamique démographique constitue une contrainte majeure qui exacerbe les limites financières et institutionnelles municipales. Celle-ci est traduite par la figure 3.

Fig. 3 : Évolution de la population de San-Pedro de 1998 à 2021



Source : Données INS, 2021

La figure 3 révèle l'évolution de la population de la ville de San-Pedro de 1998 à 2021. Cette population est passée de 131 800 habitants en 1998 à 291 852 habitants en 2021, soit plus du double en deux décennies. Elle a engendré une urbanisation accélérée, marquée par des occupations informelles. Les quartiers périphériques (Sotref, Digboué, Soleil ou Balmer)

issus de cette expansion non maîtrisée, sont caractérisés par une faible intégration aux réseaux urbains. Cette extension urbaine s'est traduite par l'occupation de zones à risque (pentes, zones inondables) et par la prolifération d'habitats précaires. C'est ce que démontre l'occupation d'espaces à risque au quartier Sotref, par le biais de la figure 4.

Fig. 4 : Occupation de zones à risque au quartier Sotref

Prise de vue : Koffi, 2025

La figure 4 montre l'occupation de zones à risque, notamment sur les versants. Toutefois, au-delà du constat descriptif, cette situation renvoie à des logiques socio-spatiales plus complexes.

2.2. Une diversité de défis assortis de stratégies de résilience environnementale périurbaine

Des défis environnementaux persistent dans les quartiers périphériques de San-Pedro.

L'installation des populations dans ces espaces traduit moins un choix volontaire qu'une contrainte d'accès au foncier urbain, révélant ainsi les limites de la régulation publique.

2.2.1. Une multiplicité de défis environnementaux dans les quartiers périphériques

L'analyse des défis environnementaux dans les quartiers périurbains de San-Pedro repose en partie sur les perceptions des enquêtés. Cette perception est révélée par le tableau 4.

Tabl. IV : Répartition de l'importance des défis environnementaux selon les enquêtés

Typologie des défis environnementaux	Proportion des enquêtés (%)
La gestion des déchets	60
La pollution de l'eau	28
La pollution de l'air	10
La régression des espaces boisés et verts	2

Source : Enquêtes de terrain, 2026

Le tableau IV indique que 60 % des enquêtés identifient la gestion des déchets comme principal problème, suivie de la pollution de l'eau (28 %), de la pollution de l'air (10 %) et de la régression des espaces verts (2 %). Ces résultats traduisent une hiérarchisation sociale des préoccupations, davantage liée à l'expérience quotidienne des nuisances qu'à une mesure objective de leur

importance environnementale. Ainsi, la prédominance des déchets s'explique par leur visibilité immédiate dans l'espace de vie, contrairement à des phénomènes moins perceptibles comme la dégradation du couvert végétal. Les quartiers périphériques souffrent d'un déficit structurel de collecte et de traitement des déchets. Dans ces périphéries, l'observation de

terrain montre que la défaillance des services municipaux de collecte a favorisé l'accumulation de déchets solides dans les caniveaux.

C'est ce qu'atteste la prolifération de déchets de caniveaux au quartier Soleil, à travers la figure 5.

Fig. 5 : Accumulation de déchets solides dans les caniveaux à Soleil



Prise de vue : Koffi, 2025

La figure 5 montre l'obstruction des caniveaux par des déchets solides au quartier Soleil. Par ailleurs, si les insuffisances du service municipal de collecte contribuent à l'accumulation des déchets, elles ne constituent qu'un facteur parmi d'autres. Cette obstruction résulte également de pratiques habitantes (dépôts informels, rejets dans les drains)

et de l'absence d'équipements adaptés. Cette situation participe à la production d'un risque environnemental, impliquant les défaillances institutionnelles et les comportements sociaux. Elle constitue une source de pollution de l'eau qui est illustrée par la figure 6.

Fig. 6 : Absence de canaux d'évacuation des eaux usées au Château



Prise de vue : Koffi, 2025

La figure 6 montre la stagnation des eaux usées au Château. Cette stagnation est à l'origine de la pollution des eaux de surface. Cette pollution, identifiée par 28 % des enquêtés, ne saurait être attribuée uniquement à l'absence d'action municipale. Elle résulte aussi du déficit structurel de réseaux d'assainissement et de l'occupation de zones inadaptées. De plus, la déficience de la gestion des déchets favorise la pollution de l'air dans les quartiers périphériques. La pollution de l'air, moins évoquée (10 % des enquêtés), reste une réalité préoccupante dans les quartiers (Sotref, Château, Soleil, Digboué et Balmer). Elle est favorisée par la poussière des voies non bitumées et la combustion des déchets à ciel ouvert. Quant à la régression des espaces boisés et des espaces verts, elle apparaît

2.2.2. Des stratégies de résilience multiples, mais aux effets ambivalents dans le périurbain

La dynamique de gestion environnementale dans le périurbain montre une structuration plurielle des stratégies de résilience. Elle est articulée autour d'une complémentarité entre acteurs institutionnels et populations riveraines. Cette diversité stratégique ne relève pas d'une simple juxtaposition d'actions. Celle-ci traduit une logique d'adaptation progressive face à la complexité des enjeux environnementaux. En effet, le conseil municipal mobilise principalement une approche partenariale, fondée sur la coopération

comme un enjeu secondaire pour les populations. Celle-ci est mentionnée comme une préoccupation majeure par 2 % des enquêtés. Cette faible perception s'explique par le fait que la disparition du couvert végétal constitue un phénomène distant, comparativement aux contraintes liées à l'insalubrité ou à la gestion des déchets. Cependant, cette faible perception contraste avec l'ampleur des conséquences environnementales observées. En réalité, la régression du couvert végétal entraîne une perte de la biodiversité et une accentuation de l'érosion des sols dans les périphéries (Sotref, Château et Soleil). Dès lors, ce phénomène constitue un enjeu structurel majeur, bien que faiblement approprié par les populations locales.

interinstitutionnelle. Cette option constitue un levier central de renforcement de ses capacités d'intervention. Cette gouvernance collaborative s'inscrit dans une logique de délégation fonctionnelle, dans laquelle la gestion des déchets est externalisée à des acteurs spécialisés. Le partenariat établi avec l'entreprise privée MOYA illustre cette dynamique. Il traduit un transfert partiel de la compétence opérationnelle vers le secteur privé, visant à améliorer l'efficacité du service de collecte. L'installation de bacs à ordures dans les quartiers périphériques, à l'image du quartier Digboué, constitue ainsi une matérialisation concrète de cette stratégie institutionnelle. Celle-ci est représentée par la figure 6.

Fig. 6 : Installation de bacs à ordures de pré-collecte du partenaire MOYA à Digboué

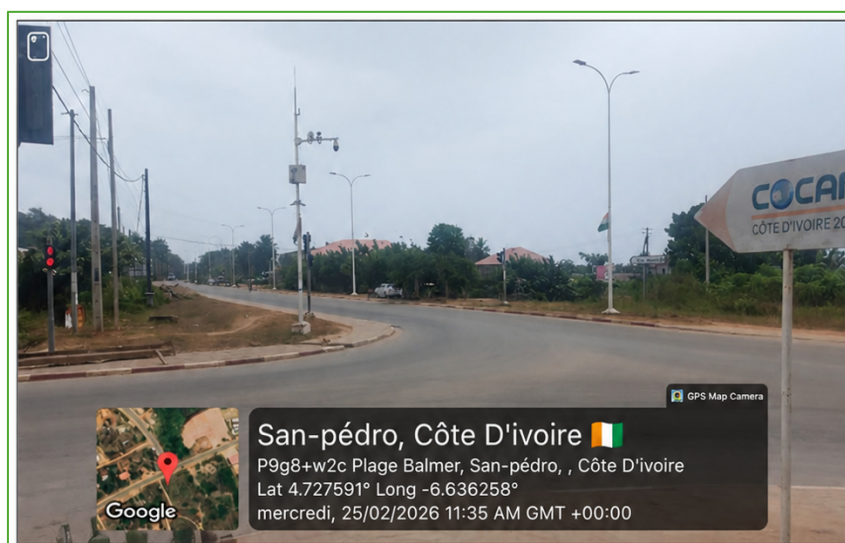


Prise de vue : Koffi, 2025

La figure 6 révèle l'instauration de bacs à ordures au quartier Digboué. Ceux-ci assurent la pré-collecte des déchets, afin de faciliter leur collecte en direction des sites de décharge. Cette initiative montre une tentative de structuration de la chaîne de gestion des déchets, en recourant à la pré-collecte. Elle est essentielle pour pallier les contraintes logistiques. Par ailleurs, face aux déséquilibres induits par l'anarchie urbaine, le recours à la planification apparaît comme une réponse de l'action publique locale. L'élaboration du Plan d'Urbanisme de Détail (PUD) est soutenue par l'État et des partenaires. Cet outil de planification traduit une volonté de régulation spatiale. Ce dispositif s'inscrit dans une logique de gouvernance multiniveaux qui est fondée sur l'intervention des bailleurs de fonds (la Banque mondiale). Ainsi, la planification urbaine ne se limite pas à un outil technique. Elle devient un instrument de recomposition des rapports de pouvoir et de structuration spatiale.

Quant à la préservation des espaces boisés et des espaces verts, elle a été facilitée par la contribution étatique et d'ONG. Cette collaboration a favorisé la réalisation du Projet « ville verte de San-Pedro », soutenu par le Ministère de la ville et l'ONG Proforest. Ce projet initié en 2021, visait à restructurer les quartiers précaires et à créer des zones tampons écologiques pour lutter contre l'érosion côtière. Selon le Directeur régional de l'environnement et du développement durable, « *ce projet s'inscrit dans un plan plus vaste de développement urbain durable (SMART CITY), incluant la gestion des déchets, la reforestation urbaine et le bitumage des voies* ». Ce qui s'est concrétisé par l'aménagement des espaces verts au quartier Balmer, lors des préparatifs de la 23e Coupe d'Afrique des Nations de football. Cette préservation du couvert végétal est illustrée par la figure 7.

Fig. 7 : Aménagement des espaces verts au quartier Balmer



Prise de vue : Koffi, 2026

La figure 7 révèle la mise en place des espaces verts le long de la voie en direction du village COCAN (site de réception des acteurs sportifs) à Balmer. La présence de ceux-ci est traduite par la mise en terre d'espèces végétales aux abords de la voie, grâce au financement du gouvernement ivoirien et de l'ONG Proforest. Par ailleurs, les actions de verdissement urbain, bien que significatives, apparaissent spatialement ciblées (axes structurants, zones d'intérêt stratégique). Ce qui limite leur portée à l'échelle périurbaine. En outre, les stratégies institutionnelles sont

amplifiées par les adaptations environnementales communautaires. Les populations adoptent aussi, des stratégies autonomes d'adaptation. Celles-ci incluent la collecte manuelle des déchets par des associations locales, ainsi que l'organisation de journées de salubrité communautaire. La gestion des déchets dans les quartiers périphériques, consiste à la mise en place de système de collecte manuelle de déchets et la création de dépotoirs de fortune. Le système de collecte manuelle de déchets repose sur les associations de collecte manuelle de déchets (les comités de jeunes et de

femmes) et la collaboration de petits opérateurs privés. Quant à la création de dépotoirs de fortune, elle intervient dans les quartiers périphériques qui bénéficient de voies d'accès peu

praticables. Comme en témoigne l'instauration de dépotoirs à ciel ouvert, dans le quartier Sotref, à travers la figure 8.

Fig. 8 : Création de dépotoir inapproprié au quartier Sotref



Prise de vue : Koffi, 2025

La figure 8 illustre le recours à un site inadéquat par les habitants dans la gestion des déchets. Selon les enquêtes, « *des habitants ont opté pour cet espace mitoyen des habitations, afin d'y déverser les déchets* ». Ce choix inapproprié se justifie par l'inaccessibilité des habitations et le déficit de bacs à ordures. Ce qui contraint à l'usage des dépotoirs non conventionnels. Concernant les campagnes de salubrité communautaire, celles-ci se fondent sur l'organisation de journées de salubrité. À cet effet, le Président des jeunes du quartier Château indique : « *nous initions des journées " quartier propre", avec nos propres moyens, afin de lutter contre la dégradation de l'environnement due aux déchets et aux eaux usées, par faute de canaux d'assainissement* ». Ces actions organisées

permettent de nettoyer les caniveaux, brûler les tas d'ordures et curer les rigoles. Ces initiatives traduisent une capacité d'auto-organisation et une forme de gouvernance locale. Cependant, certaines pratiques présentées comme résilientes révèlent une ambivalence majeure. La création de dépotoirs de fortune et le brûlage des déchets constituent des pratiques aggravantes. Ils contribuent à la dégradation de l'environnement (pollution de l'air, contamination des sols, risques sanitaires). Ainsi, l'ensemble de ces pratiques met en évidence une résilience environnementale à double échelle, où les initiatives institutionnelles et communautaires s'entrecroisent dans une dynamique d'ajustement permanent.

3. DISCUSSION

Cette étude a eu pour objectif d'analyser les modalités et les limites de l'action environnementale du conseil municipal de San-Pedro dans les quartiers périphériques. Les résultats montrent que la communalisation constitue un cadre ambivalent. Elle est à la fois porteuse de capacités d'action locale et contraignante par ses limites structurelles.

Les actions du conseil municipal traduisent une mise en œuvre effective, bien que partielle, du transfert de compétences environnementales. Celles-ci concernent les deux domaines prioritaires que sont : la gestion des déchets solides et la lutte contre l'insalubrité. Ces interventions traduisent l'effectivité du transfert de compétences environnementales dans le périurbain. À cet effet, le cas étudié rejoint celui de Koudougou au Burkina Faso, où Ouédraogo (2024 : 156) « *documente une appropriation*

comparable des responsabilités de gestion des déchets par la commune dans le cadre de la décentralisation ». La convergence des deux espaces ouest-africains distincts par leur cadre juridique, leur taille et leur contexte national, est manifeste. Elle suggère que la formalisation des compétences communales en matière environnementale constitue une tendance régionale réelle, et non un effet de contexte local.

Par ailleurs, le cas de San-Pedro apporte une nuance peu théorisée dans les travaux sur la décentralisation environnementale en Afrique de l'Ouest concernant la tension entre transfert de compétences et recentralisation fonctionnelle. Bohoussou (2021 : 60-61) relève qu' : « *en Côte d'Ivoire la création de l'ANASUR et de l'ANAGED reprend aux communes certaines prérogatives transférées* ». Ces résultats permettent de montrer que cette recentralisation n'est pas seulement descendante et juridico-institutionnelle. Elle est aussi ascendante. Face à l'insuffisance de ses capacités propres, le conseil municipal délègue au secteur privé (partenariat avec MOYA) et s'appuie sur des bailleurs extérieurs (Banque mondiale, ONG Proforest) pour exercer des missions qu'il ne peut assumer seul. Quant à la lutte contre l'insalubrité, elle s'illustre par la détermination des autorités municipales, dans les actions de sensibilisation à la propreté et à la protection environnementale. Cette action municipale est aussi confirmée par Gohourou *et al.* (2020 : 12) à San-Pedro. Ils justifient que : « *ce sont les agents de mairie et ceux du Port autonome qui sensibilisent les populations. Ces agents utilisent le contact direct caractérisé par des échanges avec les riverains et les moyens de communication visuelle (les pancartes et les affichages)* ». Cependant, la communalisation ne peut assurer de façon solitaire, un développement environnemental durable dans les périphéries. Elle reste fortement tributaire de contraintes financières et humaines. L'analyse budgétaire présentée dans les résultats met en évidence un déséquilibre entre dépenses de fonctionnement et d'investissement. Ce constat est en phase avec celui de Koffi (2025 : 190) à Bouaké et de Ouédraogo *et al.* (2024 : 76) à Koudougou. Ils révèlent : « *la quasi-impossibilité des communes de dégager des ressources propres suffisantes pour financer des investissements environnementaux durables dans les marges urbaines* ». Toutefois, les résultats de San-Pedro permettent d'ajouter une dimension que la littérature a jusqu'ici peu approfondie : la différenciation spatiale des effets de cette contrainte

financière. Ce n'est pas la totalité du périurbain qui souffre de manière uniforme du déficit d'équipement. Ce sont les quartiers issus de l'urbanisation spontanée, à faible accessibilité viaire, qui concentrent les déficits les plus aigus. Les données d'enquête montrent que la couverture formelle des services de collecte (plus 70 % des quartiers selon les autorités municipales) dissimule une réalité spatialement polarisée. Les zones structurées bénéficient d'un service plus régulier que les zones enclavées. Cette inégalité d'accès n'est pas une anomalie, car elle est la traduction spatiale d'une contrainte budgétaire. Cette contrainte conduit les services municipaux à prioriser les zones les moins coûteuses à desservir. En outre, les résultats de la déficience des ressources humaines communales sont en conformité avec ceux de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) (2022 : 19). Celle-ci constate que : « *le recrutement des fonctionnaires des collectivités territoriales ivoiriennes n'est pas toujours en adéquation avec les capacités financières des communes. La fonction publique territoriale recrute sur la base de la taille de la population* ». Mais, le cas d'étude enrichit une dimension souvent ignorée. Le mode de recrutement discrétionnaire de l'exécutif municipal introduit un facteur de fragilité spécifique, indépendant de la taille des effectifs. Le problème ne réside pas seulement dans le manque de personnels qualifiés, mais aussi dans un système de recrutement qui ne garantit pas toujours l'adéquation entre profils et besoins techniques. Cette observation qui repose sur les déclarations des responsables municipaux, doit cependant être considérée avec prudence. Elle renseigne sur une pratique déclarée, non sur son étendue effective, ni sur ses effets précis sur la qualité des services environnementaux. Par conséquent, les contraintes financières et humaines du conseil municipal ont engendré la multiplication des défis environnementaux périurbains. La prédominance du défi de gestion des déchets des autorités municipales dans les périphéries est aussi observée dans la ville de Bonon. Les deux cas partagent une inégalité socio-spatiale d'accès aux services de collecte. C'est ce que mettent en exergue Gohourou *et al.* (2022 : 123) : « *à Bonon, l'initiative de collecte, la mise en décharge et l'élimination des déchets ménagers reposent en majorité sur la commune. Dans les quartiers précaires, 100 % des ménages déclarent cette collecte communale inexistante contre 90 % dans les quartiers villages* ».

Quant aux résultats relatifs au défi de pollution hydrique, ils concordent avec ceux de Bouroumi et al. (2017 : 257) dans la ville d'Ain el Türk. Ils montrent que : « *la forte pente du terrain de la ville ne facilite pas la gestion des rejets des eaux usées et eaux pluviales. Les rejets directs des eaux usées ont provoqué la contamination et la pollution des eaux de la mer* ». Face aux défis environnementaux, les stratégies de résilience déployées par les acteurs locaux s'imposent comme un levier structurant de la gouvernance environnementale périurbaine durable. À San-Pedro, le conseil municipal recourt à la coopération interinstitutionnelle, fondée sur des partenariats multi-acteurs. Cette option traduit moins un simple choix stratégique qu'une adaptation contraignante visant à compenser l'insuffisance de ses capacités propres. Cette dynamique s'inscrit dans une tendance plus large observée par Kouakou (2024 : 200) à Gagnoa, où « *l'ANAGED a offert deux tracteurs agricoles au conseil municipal pour l'accompagner dans la gestion des déchets* ». Ainsi, le renforcement des capacités locales repose en partie sur des appuis externes, au risque de pérenniser des formes de dépendance institutionnelle. Cependant, face à l'inefficacité des actions environnementales municipales, des initiatives communautaires émergent, en matière d'assainissement et de gestion des déchets. Ces adaptations communautaires confirment les résultats de Konan et al. (2017 : 56) à Bongouanou. Ceux-ci révèlent que : « *les ménages développent des stratégies pour évacuer les détritiques en réponse à l'insuffisance du budget d'enlèvement des déchets ménagers* ». Elles traduisent une capacité d'adaptation des populations, mais aussi un transfert implicite de charges vers les communautés. Dès lors, cette étude met en évidence l'ambivalence de la communalisation dans le développement périurbain de San-Pedro. Si elle favorise l'émergence d'initiatives locales et la participation des acteurs au développement environnemental, elle révèle également les limites structurelles de la gouvernance périurbaine durable.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, la communalisation apparaît comme un cadre institutionnel ambivalent dans le périurbain de San-Pedro. Elle permet une action environnementale réelle, mais spatialement sélective. Cette sélectivité

spatiale révèle que les quartiers accessibles bénéficient d'une desserte relativement régulière. Cependant, les marges périurbaines plus enclavées et vulnérables demeurent sous-desservies. Toutefois, les résultats montrent que la ségrégation spatiale n'est pas le produit d'une défaillance ponctuelle. Elle émane des contraintes imbriquées (financières, humaines et infrastructurelles) qui réduisent la capacité réelle d'action municipale. Ainsi, l'inefficacité observée ne peut être attribuée à un seul facteur, mais résulte d'un ensemble de déterminants structurels. Par ailleurs, les stratégies des acteurs locaux démontrent une résilience différenciée. Certaines pratiques traduisent une adaptation fonctionnelle, tandis que d'autres illustrent des réponses palliatives, voire génératrices de déséquilibres environnementaux. Cette dynamique met en évidence une gouvernance environnementale coproduite mais contrainte, marquée par de fortes inégalités socio-spatiales. En définitive, le cas de San-Pedro montre que la communalisation produit des effets réels, mais insuffisants face aux enjeux du développement environnemental périurbain. Le renforcement de la planification urbaine, dans ses dimensions anticipative et participative, apparaît comme une condition essentielle pour améliorer la durabilité des interventions publiques et réduire les inégalités de desserte entre les différents quartiers de la ville.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BOHOUSSOU N'Guessan Séraphin, 2021. « Transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en Côte d'Ivoire : quand l'Etat reprend ce qu'il a donné », *Revue scientifique spécialisée en Géographie, DaloGéo*, Université Jean Lorougnon Guédé, n° 5, p. 47-66. Disponible en ligne : [Transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales en Côte d'Ivoire : quand l'Etat reprend ce qu'il a donné | DALOGÉO](#) [dernier accès : Mars 2026].

BOUROUMI Mohammed Tewfik, BEGHDOUD Lamia Khadidja, & HAMMA Walid, 2017, « Dynamiques de dégradation et mécanismes de protection patrimoniale sur le littoral algérien: cas de la ville côtière d'Ain El Turck », *Urbanism. Arhitectură. Construcții*, n° 3 / vol. 8, p. 249-264. Disponible en ligne : The Algerian coastline between

degradation and protection of the heritage: The case of the coastal town of Ain El Turck [dernier accès : Mars 2026].

CHAVALLARD Estelle, 2016, *Analyse de la politique d'aménagement et de développement du territoire au Congo-Brazzaville, Rapport d'étude publié par Banque Mondiale (BM), le World Resource Institute (WRI) et le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux*, 55 p. Disponible en ligne : Analyse de la politique d'aménagement et de développement du territoire au Congo-Brazzaville [dernier accès : Mars 2026].

DEBERRE Jean-Christophe, 2007, « Décentralisation et développement local », *Afrique contemporaine*, n° 221, p. 45-54. Disponible en ligne : <https://shs.cairn.info/revue-afrique-contemporaine1-2007-1-page-45?lang=fr> [dernier accès Mars 2026].

DIALLO Mohamadou Mountaga, 2023, « Le Défi d'Une Gouvernance Territoriale de l'aménagement en République du Congo Entre Approche Descendante et Processus de Décentralisation », *European Scientific Journal, ESJ*, n° 32 / vol. 19, p. 136-157. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n32p136> [Dernier accès Mars 2026].

GOHOUROU Florent, KOFFI-BIKPO Céline Yolande & AHUA Émile Aurélien, 2020. « Politique de sensibilisation des populations à l'épreuve de la dégradation des ressources en eau dans la ville de San-Pedro (Sud-ouest ivoirien) », *Revue de Géographie de l'Université de Ouagadougou, RGO*, p. 19-39. Disponible en ligne : Article_P005_Gohourou_Koffie-Bikpo_Ahua_RGO.pdf [Dernier accès Mars 2026].

GOHOUROU Florent, YAO-KOUASSI Quonan Christian, 2022. « Système de gestion des déchets et vulnérabilité des populations de Bonon (Côte d'Ivoire) », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, RIGES*, n° 12, p. 120-133. Disponible en ligne : <https://hal.science/hal-03715661/document> [Dernier accès Mars 2026].

KOFFI Konan Norbert, 2020, *Gouvernance foncière dans les villages communaux de Bouaké*, Thèse de Doctorat de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, 415 p.

KOFFI Konan Norbert, 2025, « Autonomie financière et développement local dans la commune de Bouaké (Centre- Côte D'Ivoire) », *Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales, Géovision*, n° 13, p. 183-200. Disponible en ligne : <https://revuegeovision.laboraddys.org/papers/volume-13/issue-1/autonomie-financiere-et-developpement-local-dans-la-commune-de-bouake-centre-cote-divoire/> [Dernier accès Mars 2026].

KONAN Kouadio Philibert, AYEMOU Anvo Pierre & ASSI-KAUDJHIS Narcisse Bonaventure, 2017, « Les contraintes spatio-économiques liées à la gestion des ordures ménagères à Bongouanou », *Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, RIGES*, n° 2, p. 50-61. Disponible en ligne : Détails de l'article – Riges [Dernier accès Mars 2026].

KOUAKOU Kouamé Jean Louis, 2024, *Dynamique urbaine et aménagement de la ville de Gagnoa, centre-ouest de la Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat Unique, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 423 p.

Loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003, portant transfert et répartition de compétences de l'État aux Collectivités territoriales, Abidjan, 49 p.

Loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités, 35 p.

Mairie de San-Pedro, 2023, *RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023*, 150 p.

N'GORAN Alex N'gouan, 2015, *Le développement local à l'épreuve de la décentralisation dans la commune de Béoumi*, Mémoire de master, université Alassane Ouattara, Bouaké, 159 p.

OUEDRAOGO Cheick Rachide, 2024, *Gestion des déchets solides ménagers et dynamique territoriale dans une ville intermédiaire : cas de la ville Koudougou au Burkina Faso*, Thèse unique de Géographie, Université Clermont Auvergne / Université Koudougou, 342 p.

OUEDRAOGO Cheick Rachide, YANOOGO Pawendkiguou Isidore, 2024, « Gestion des

déchets solides ménagers à Koudougou, Burkina Faso : une pluralité d'acteurs dans une ville intermédiaire », *Revue Espace Géographique et Société Marocaine*, n° 85 / vol. 1, p. 61-81. Disponible en ligne : <https://hal.science/hal-04570190/> . [Dernier accès Mars 2026].

SEBAHARA Pamphile, 2000, *Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local Expériences d'une commune du Burkina-Faso*, 31p. Disponible en ligne : ecdpm.org/application/files/9316/5547/2984/DP-21FR-Acteurs-enjeux-decentralisation-

developpement-local-Burkina-Faso-2014.pdf [Dernier accès Mars 2026].

UICN FRANCE, 2014, *Indicateurs de biodiversité pour les collectivités territoriales : cadre de réflexion et d'analyse pour les territoires*, Paris, 160 p.

Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire, UVICOCI, 2022, *Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les communes en Côte d'Ivoire*, 45 p.

Disponible en ligne : https://gold.uclg.org/sites/default/files/cote_divoire_2022.pdf [Dernier accès Mars 2026].

AUTEUR

Konan Norbert **KOFFI**

Maitre-Assistant en Géographie

Université Alassane OUATTARA, Bouaké, (Côte d'Ivoire)

Laboratoire Unité de Recherche pour le Développement (URED)

Courriel : norbertkonankoffi.6@gmail.com



© ÉDITION ÉLECTRONIQUE

URL – Revue Espaces Africains : <https://espacesafricains.org/>

Courriel – Revue Espaces Africains : revue@espacesafricains.org

ISSN : 2957-9279

Courriel – Groupe de recherche PoSTer : poster_ujlog@espacesafricains.org

URL – Groupe PoSTer : <https://espacesafricains.org/poster>

© ÉDITEUR

– Groupe de recherche Populations, Sociétés et Territoires (PoSTer) de l'UJLoG

– Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) – Daloa (Côte d'Ivoire)

© RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE

Konan Norbert KOFFI, « *La communalisation et le développement environnemental périurbain à San-Pedro (Sud-ouest Côte d'Ivoire)* », Revue Espaces Africains, Numéro 1 | 2026, Varia, ISSN : 2957-9279, mis en ligne le 30 juin 2026, p. 22-39.

INDEXATIONS INTERNATIONALES DE LA REVUE ESPACES AFRICAINS

 TOGETHER WE REACH THE GOAL	Voir impact factor : https://sjifactor.com/passport.php?id=23718
	Voir la page de la revue dans Road : https://portal.issn.org/resource/ISSN/2957-9279
	Voir la page de la revue dans Mirabel : https://reseau-mirabel.info/revue/15151/Espaces-Africains
	Voir la revue dans Sudoc : https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1//SRCH?IKT=12&TRM=268039089
HAL	Voir la revue dans HAL : https://hal.science/search/index/?q=Espaces+Africains+%28Revue+des+Sciences+Sociales%29&rows=30&page=1